

DÉCLARATION À L'ATTENTION DU CLIENT RELATIVE À L'ACHAT D'AMPOULES UV-C PRISE DE CONNAISSANCE DES RISQUES

Le rayonnement UV-C est une technologie de désinfection largement utilisée.

Les UV-C sont utilisés dans le cadre de la désinfection de l'eau, de l'air et de surfaces dans les environnements commerciaux, médicaux, publics et résidentiels. Ils désactivent les virus et les micro-organismes tels que les bactéries, les moisissures, les spores et les fermentations en détruisant leur ADN/ARN.

De récentes études confirment que la lumière UV-C est également efficace dans la désactivation et l'enrayement du virus SARS-CoV-2.

La Global Lighting Association a publié une étude à ce sujet qui fournit des directives de sécurités en matière d'UV-C :
https://www.globallightingassociation.org/images/files/publications/GLA_UV-C_Safety_Position_Statement.pdf

INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ IMPORTANTES !

- Les humains et/ou les animaux ne peuvent jamais entrer en contact direct avec un rayonnement UV-C.

	AVERTISSEMENT UV-C Évitez toute exposition des yeux et de la peau au rayonnement direct
---	--

- Remplacez soigneusement l'ampoule dès qu'elle atteint les 9 000 heures d'utilisation.
- L'ampoule est composée de mercure (Hg) qui est nocif pour l'être humain.
- Si l'ampoule se casse :
 - ouvrez les fenêtres ou la porte pendant au moins 10 minutes, et
 - veillez à ce que les personnes et les animaux quittent la pièce

En signant cette déclaration, le client déclare, préalablement à l'achat, avoir pris connaissance des dangers et des risques inhérents à l'installation et à l'utilisation d'ampoules UV-C. Il déclare en tenir compte et assumer entièrement la responsabilité de se protéger contre le rayonnement nocif. Cebeo SA décline toute responsabilité en cas de dommages due à l'utilisation par le client ou du mauvais usage d'ampoules/appareils UV-C, tant en phase de développement que finale.

Fait à le

Entreprise : ...

Nom + prénom : ...

Signature : ...